

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CONGARD, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire.

Date de convocation : 04 octobre 2023

PRESENTS : MM. HURTEBIZE D. – GUÉZO P. – QUÉMARD C. – WINCKEL U – QUELLARD M.P - DANILO B – HÉDAN E. – AUBERT M. – BONNARD C. – JARNIER L – LEGRAND C.

Absents excusés : F. BÉDARD + PHILIPPOT B.

Secrétaire de séance : M. GUÉZO Pascal

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : le point 13-renouvellement de l'adhésion à BRUDED. BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable, avec une même volonté d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale. L'association compte aujourd'hui 270 communes adhérentes.

Les membres du Conseil Municipal ne s'opposent pas à délibérer sur ce point.

Approbation du procès-verbal du 03 juillet 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 juillet 2023.

01-10-2023

Subvention exceptionnelle APEL

L'école de Saint Congard - Saint Laurent sur Oust organise un voyage de ski pour les CM1 et CM2. Elle nous sollicite pour une demande de subvention à hauteur de 40 € par élève (8 élèves concernés pour Saint-Congard).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Décide d'accorder la subvention à l'APEL pour les 40 € par élève, soit pour les 8 élèves concernés un total de 320 €.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

02-10-2023

Convention réseau carte Décalog Médiathèque

Le stock de cartes lecteur de Pleucadeuc arrivant à épuisement, nous devons passer une commande pour les 3 médiathèques du réseau. Cela représente un budget d'acquisition de 173,40 € HT soit 208,08 € TTC par commune. Il faut ajouter une formation à distance pour le paramétrage (3 heures) du portail commun SIGB pour un coût de 100,00 € TTC par commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'achat des cartes pour un budget de 173,40 € HT soit 208,08 € TTC par commune et de la formation à distance pour un coût de 100,00 € TTC par commune, pour un total général de 308,08 € TTC.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Ont été désignés pour représenter cette commission :

- Cyril LEGRAND, conseiller municipal,
- Daniel GUILLOUCHE, administré de la commune
- Jennifer SAINT BELLIE, administrée de la commune

Rapport Morbihan Energies

Tous les membres du conseil ont pris connaissance du rapport annuel 2022.

03-10-2023

Contrat de réservation des places en crèche « Le p'tit Club » de Pleucadeuc

Lors du dernier conseil, les conseillers avaient donné un accord de principe mais avaient demandé de prendre connaissance du futur contrat. Ce dernier a été présenté à l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Donne un avis favorable
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

04-10-2023

Marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du refoulement des eaux traitées – Station d'épuration de la Nouette

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a déposé sur la plateforme de dématérialisation Mégalis l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du refoulement des eaux traitées de la station d'épuration de la Nouette.

Il y a eu 7 téléchargements du dossier et la Mairie a réceptionné deux offres.

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ✓ Décide de retenir la candidature du Cabinet IRH, qui totalise 93 points (contre Artelia avec 78.4 points), avec un taux de maîtrise d'œuvre de 12,20%, soit un montant estimé à ce stade de 21 960,00 € TTC.
Cette structure est la moins disante et présente toutes les compétences nécessaires à la réalisation des travaux.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de subventions relatives à ce dossier
- ✓ Autorise également Monsieur le Maire à signer tout document afférant au dossier

05-10-2023

Achat parcelle Boulvais

Concernant le point de collecte de Saint Marc, il serait souhaitable de faire l'acquisition d'une parcelle privée, le domaine public ne permettant pas l'installation de conteneur semi-enterré pour la collecte des déchets. Le propriétaire nous propose la vente d'une partie de sa parcelle à 600 € TTC, frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Donne un avis favorable pour l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 600 € et la prise en charge des frais de notaire et de géomètre.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

06-10-2023

Devis spectacle de Noël

La société Bretagne PYRO nous propose un devis de 2000 € TTC pour notre spectacle de Noël du 9 décembre 2023. Pas d'augmentation par rapport à l'an passé.

Avant discussions, Monsieur Benjamin Danilo est invité à quitter la séance, du fait de son statut dans l'entreprise concernée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. Valide le devis de 2000 €
2. Autorise Monsieur le Maire, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

07-10-2023

Convention Médecine Professionnelle et Préventive – renouvellement des conventions conclues avec le CDG 56

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2017 la Commune de Saint Congard adhère au service de Médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan.

LE RENOUELEMENT DES CONVENTIONS

La convention en vigueur arrive à **échéance le 31 décembre 2023**. Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à :

Pour les collectivités affiliées :

- 72 € / agent / an
- Première visite : 72 €
- Absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime) : 50 €.

Pour les collectivités non affiliées :

- 74 € / agent / an
- Première visite : 74 €
- Absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime) : 50 €

LA REFORME DE LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

En outre, le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 est venu modifier les dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatives à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

L'objectif de cette réforme est de répondre aux différents enjeux auxquels sont confrontés désormais les services de médecine préventive, en permettant le développement de la pluridisciplinarité et le recours aux téléconsultations.

Le champ de compétence des médecins est étendu et l'examen médical est remplacé par une visite d'information et de prévention.

Enfin, la dénomination de « médecin de prévention » laisse place désormais, depuis le 16 avril, à celle de « médecin du travail », à l'instar du vocabulaire utilisé dans le secteur privé.

LA DECLARATION ANNUELLE DES EFFECTIFS ET LA FACTURATION

Afin de **faciliter la gestion administrative** de la convention, il est proposé de modifier le processus de déclaration annuelle des effectifs et de facturation comme suit :

- **déclaration des effectifs** au 1^{er} janvier de l'année N **avant le 15 mars** de l'année par l'intermédiaire d'une plateforme dématérialisée (disposition préalable le 31 janvier) ;
- **à défaut, les effectifs de l'année N-1 seront pris en compte** (disposition antérieure radiation de la collectivité) ;
- **facturation de l'adhésion** pour la période janvier à décembre de l'année N **en avril de l'année N** (dispositions antérieures : en mars pour les 6/12ème pour la période de janvier à juin et en septembre pour les 6/12ème pour la période de juillet à décembre)

Un projet de convention actualisé, pour une **durée d'exécution de 3 ans**, vous est proposé en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Autorise la signature de la convention de Médecine Professionnelle et Préventive pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

08-10-2023

Approbation des décisions modificatives sur le Budget Principal

Le Maire explique au Conseil la nécessité de prendre certaines modifications au budget 2023. Il présente les décisions modificatives suivantes :

Budget commune 28600

		Fonctionnement			
Dépenses				Recettes	
	Dotation aux dépréciation	Provision créances			
6817	des actifs circulants	1 000 € douteuses	002	Excédent reporté	82 679,06 €
618	Divers	-2 700 € divers			
615231	Entretiens réparation voirie	-3 117,52 €			
023	Virement section Investissement	87 496,58 €			
		Investissement			
Dépenses				Recettes	
001	Rectif déficit reporté	4 346,13 €	001	Rectif déficit reporté	-87 496,58 €
	Immobilisations corporelles				
231 opé. 75	en cours	-4 346,13 €	28041512 (040)	42,33 €	Amortissement
			28041513 (040)	350 €	Amortissement
			28041581 (040)	1 077,80 €	Amortissement
			2804182 (040)	-5 080,59 €	Amortissement
			280422 (040)	3 610,56 €	Amortissement
			021	virement de section	87 496,58 € Virement section Fonctionnem

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Entérine les modifications d'inscriptions budgétaires sur le budget principal telles que présentées ci-dessus.

09-10-2023

Approbation des décisions modificatives sur le Budget annexe Assainissement

Le Maire explique au Conseil la nécessité de prendre certaines modifications au budget 2023. Il présente les décisions modificatives suivantes :

Budget Assainissement 28603

		Fonctionnement			
Dépenses				Recettes	
023	Virement section Investissement	24 095 €	002	Reprise excédent	3 021,61 €
				Amortissement	
			777 (042)	des subventions	21 073,15 €
		Investissement			
Dépenses				Recettes	
001	Reprise déficit	22 872,13 €	021	Virement Section	
	Amortissement des			Fonctionnement	24 094,76 €
1391 (040)	subventions	21 073,15 €		1641 Emprunt d'équilibre	19 850,42 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Entérine les modifications d'inscriptions budgétaires sur le budget annexe Assainissement telles que présentées ci-dessus.

10-10-2023

Renouvellement Adhésion Bruded (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable)

En cas de besoin, il apparaît opportun de poursuivre l'adhésion à cette association jusqu'à la fin du mandat pour un montant de 260,80 € par an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Renouvelle son adhésion pour la période pré-citée et pour un montant de 260,80 € par an.
- ✓ Désigne ses représentants :
 - Didier HURTEBIZE, Titulaire,
 - Uriell WINKER, Suppléante
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Questions diverses

❖ **Information Arrêt de travail de la Secrétaire de Mairie**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la prolongation de l'arrêt maladie de la Secrétaire de Mairie. En conséquence, la Mairie a fait appel au Service de missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan pour assurer son remplacement sur l'ensemble de ses fonctions.

❖ **Information projet panneaux photovoltaïques Salle des sports**

Monsieur le Maire a proposé à Morbihan Energie de mettre à disposition le toit de la Salle de sports pour une installation photovoltaïque. Dans son cadre budgétaire, une étude va être réalisée pour la faisabilité de ce projet.

En fonction de l'étude, plusieurs choix seront possibles et feront l'objet d'un nouveau passage au Conseil Municipal pour décision.

❖ **Information City stade**

Monsieur le Maire informe que les travaux du City stade ont démarré, suite à l'accord de principe de l'Agence Nationale du Sport qui subventionne le projet. Le Département pourra apporter une subvention complémentaire, portant à 80% le montant total des subventions.

❖ **Date Vœux du Maire**

La date des Vœux est arrêtée au 12 janvier 2024 à 20h, dans la salle polyvalente.

❖ **Participation aux frais d'inscription au 105^{ème} congrès des Maires : participant, le Maire**

Monsieur le Maire informe qu'il participera au congrès des Maires du 21 au 23 novembre 2023. Les conseillers municipaux donnent leur accord de principe pour prendre en charge l'ensemble des frais de mission relatifs à ce déplacement.

❖ **Brise-vue Pumptrack**

La Mairie envisage d'installer un brise-vue sur la partie sud du terrain de Pumptrack.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Numéros délibérations transmises à la Préfecture 16/10/2023

Affiché le 13/10/2023.

Le Secrétaire de Séance

Pascal GUÉZO

Le Maire

Didier HURTEBIZE